

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUG,E M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN

EXCUSES (3) : Mme BOURAT, Mme DE COURREGES, M.HENEAU

Secrétaire de séance : Mme PIAULET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET de Nouvelle-Aquitaine

La loi NOTRe du 7 août 2015 a confié aux régions la responsabilité d'élaborer obligatoirement, d'ici la mi-2019, un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

Le SRADDET comprend le rapport d'objectifs, le fascicule des règles générales et les annexes. Le SRADDET n'est pas un document d'urbanisme, mais les règles générales qu'il instaure seront opposables en termes de compatibilité aux SCOT et aux PLU, ainsi qu'aux PCAET (plans climat-air-énergie territoriaux).

L'apport du SRADDET réside dans son caractère transversal. En se substituant à divers schémas régionaux existants, le SRADDET répond à de nombreux objectifs croisés : équilibre des territoires ; implantation des infrastructures d'intérêt régional ; désenclavement des territoires ruraux ; habitat ; gestion économe du foncier ; intermodalité et développement des transports ; climat, air, énergie ; biodiversité ; prévention et gestion des déchets.

Le SRADDET de Nouvelle Aquitaine identifie à ce jour trois orientations dans la maquette du rapport d'objectifs qui est en cours d'écriture :

- 1) une Nouvelle Aquitaine dynamique : des territoires attractifs, créateurs d'activités et d'emplois,*
- 2) une Nouvelle Aquitaine audacieuse : des territoires innovants pour répondre aux défis démographiques et environnementaux,*
- 3) une Nouvelle Aquitaine solidaire : une région et des territoires unis pour le bien-vivre de tous.*

Elle fixe six grands enjeux à relever :

- Développer de l'activité et créer des emplois durables,*

Délibération du bureau prise par délégation

du 14 janvier 2019

n°2

page 2/2

- Offrir une formation de qualité, adaptée aux besoins des entreprises et des territoires,
- Faciliter l'accès de tous à la santé, en termes de soins comme de prévention,
- Répondre aux besoins de mobilité et d'accessibilité par une offre d'infrastructures et de services performante,
- Préserver un maillage urbain de qualité permettant d'irriguer en équipements, en services et en activités l'ensemble du territoire régional,
- Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique, d'innovation et d'amélioration de la qualité de vie.

L'armature stratégique du SRADET s'inscrit à travers des règles, qui ont une valeur prescriptive. Elles sont à ce jour au nombre de 35.

Le calendrier annoncé vise une délibération du conseil régional au printemps 2019, puis d'Avril à Juin 2019, le recueil de l'avis des personnes publiques associées (parmi lesquelles les EPCI), de la conférence territoriale de l'action publique, et de l'autorité environnementale.

En phase de concertation, il est proposé d'apporter la contribution de Grand Châtellerault par le biais des réflexions ci-jointes.

* * * * *

VU la loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT l'importance des orientations du SRADET pour l'avenir de notre territoire et les capacités de son développement,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- de verser au conseil régional la contribution ci-jointe, aux fins d'une intégration de ses attendus dans le rapport d'objectifs et dans la déclinaison des règles générales,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toute pièce concourant à une prise en considération des propositions de Grand Châtellerault dans le SRADET.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 16/01/19

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER